



Digne-les-Bains, le 6 juillet 2018

## ÉLECTION DES JUGES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MANOSQUE

La liste des électeurs établie en vue de l'élection des juges du tribunal de commerce de Manosque fait l'objet d'un dépôt :

- ➔ en préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (bureau des collectivités territoriales et des élections – section des élections et des affaires réglementées) ;
- ➔ au greffe du Tribunal de commerce de Manosque.

La liste des électeurs est consultable du **16 juillet au dépouillement du scrutin** à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00), au greffe du Tribunal de commerce de Manosque.

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste des électeurs et à en obtenir copie à ses frais auprès de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence et au Tribunal de commerce de Manosque.

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, toute personne qui considère avoir été omise de celle-ci ou avoir été radiée à tort peut saisir le secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales (CELE) à l'adresse suivante :

### Secrétariat de la CELE

Greffe du Tribunal de commerce de Manosque  
Rue du Tribunal  
04 100 Manosque

Pendant la période de publicité de la liste des électeurs, tout électeur intéressé peut directement réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit devant le tribunal d'instance de Digne-les-Bains (22 Boulevard Victor Hugo – 04 000 Digne-les-Bains) dans les dix jours qui suivent la notification de la décision de la CELE.

Contact presse : 04 92 36 73 16

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence